

Demande de renseignements n° 2 du GRAME à Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité
HQD - Demande du Distributeur pour la révision tarifaire des années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029
(R-4307-2025, Volet 2)

1. SUIVI PORTANT SUR LES CONCLUSIONS DU RAPPORT D'ENQUÊTE RELATIVEMENT AUX CIRCONSTANCES ENTOURANT LE DÉVERSEMENT D'HYDROCARBURES DANS LE PORT DE CAP-AUX-MEULES

Références

i. [Suivi de la Stratégie de conversion du réseau autonome des îles-de-la Madeleine](#), p.2

Évolution de la situation

Le coût du projet de câble sous-marin est maintenant estimé à plus de 2,5 milliards \$. Les coûts ont significativement augmenté ces dernières années, notamment en raison de l'impact du contexte mondial du secteur de l'énergie sur les coûts d'approvisionnement en équipements nécessaires au raccordement.

Dans tous les cas, le Distributeur précise que la construction d'une centrale neuve est maintenant requise pour assurer la fiabilité d'alimentation de la communauté locale compte tenu que la centrale actuelle atteindra sa fin de vie utile.

Dans ce contexte, Hydro-Québec considère que la seule option viable est d'abandonner le scénario de câble sous-marin et de procéder à la construction, sur le site de l'actuelle, d'une nouvelle centrale thermique alimentée par un carburant à faible intensité carbone, qui reste à déterminer. Pour le moment, le GNL-R et le diesel renouvelable sont à l'étude. Les moteurs de la nouvelle centrale pourraient être adaptés ultérieurement pour être en mesure de consommer différents carburants qui pourraient être disponibles dans le futur, le cas échéant. L'étude d'avant-projet est en cours et la mise en service est préliminairement prévue à l'horizon 2035. (Nos soulignés)

ii. R-4307-2025, [A-0040](#) (n.s. du 9 janvier 2026), p. 69-70

Q. [70] J'aurai effectivement des questions pour le panel 2, là. J'ai presque terminé, là, pour... Donc, dans le cadre du présent dossier, est-ce qu'il y a des investissements qui sont prévus pour le maintien de la centrale à Cap-aux Meules, pour justement éviter, là, qu'il y ait peut-être des incidents qui arrivent comme celui qui avait mené à un déversement de cent mille litres (100 000 l) de pétrole, là, dans le port de Cap-aux-Meules. Quels sont les investissements qui sont prévus pour le maintien de la centrale?

M. STÉPHANE VERRET : R. Je n'ai pas d'information précise sur les travaux qui seraient faits sur la centrale à Cap-aux Meules, mais je peux vous dire que ça va être un plan de maintenance normale sur les opérations qui vont être réalisées, mais vous dire exactement ce qui va être fait, je n'ai pas d'information. Je ne crois pas qu'on a l'information, ici.

Q. [71] Puis est-ce que ça relève toujours du Distributeur?

R. C'est toujours Hydro-Québec dans ses activités de distribution qui alimente les Îles-de-la-Madeleine, oui.

iii. Déversement aux Îles de la Madeleine : l'oléoduc d'Hydro-Québec était gravement atteint par la corrosion, dit un rapport, Article de Radio-Canada daté du 10 avril 2016, p.2

Malgré la fragilité du milieu insulaire, le rapport affirme que le personnel d'Hydro-Québec n'avait pas la formation pour réaliser des tests hydrostatiques avec du diesel. Le plan d'urgence d'Hydro-Québec en cas de fuite était incomplet quant à la protection de l'environnement.

«Nous constatons qu'Hydro-Québec a manqué à ses devoirs en ne prenant pas les mesures de prudence pour l'entretien de son oléoduc.» – *Rapport d'enquête du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*

iv. Déversement aux Îles de la Madeleine : l'oléoduc d'Hydro-Québec était gravement atteint par la corrosion, dit un rapport, Article de Radio-Canada daté du 10 avril 2016, p.4

Le document que Radio-Canada a obtenu grâce à la loi d'accès à l'information révèle qu'au lendemain du déversement, une inspection par ultrason a permis d'identifier 6498 anomalies sur la conduite, la plupart, dans la section de 200 mètres où la fuite s'est produite. De plus, « plusieurs pertes d'épaisseurs de métal pouvant aller jusqu'à 90 % sur la tuyauterie ont été constatées »

v. Déversement aux Îles de la Madeleine : l'oléoduc d'Hydro-Québec était gravement atteint par la corrosion, dit un rapport, Article de Radio-Canada daté du 10 avril 2016, p.1

Un rapport d'enquête gouvernemental place Hydro-Québec dans l'embarras. On y apprend que des portions de l'oléoduc des Îles-de-la-Madeleine, propriété de la société d'État, étaient sévèrement atteintes par la corrosion lorsqu'est survenue une fuite qui a laissé s'écouler plus de 100 000 litres de diesel dans la nature. Le déversement aurait pu être évité ou limité, laisse entendre un rapport d'expert cité dans cette enquête du ministère de l'Environnement.

«C'est grave, ce pipeline a subi une attaque de corrosion très agressive et très avancée.» – *Sofiene Amira, ingénieure spécialiste de la corrosion*

Le mauvais état du système de protection cathodique de l'oléoduc aurait contribué à accélérer la corrosion du métal. Dès 2007, un premier court circuit a été constaté. En 2010, 2011 et 2013, des firmes spécialisées mentionnent à Hydro-Québec que ce système ne permet plus de bien protéger l'oléoduc contre la corrosion.

vi. Déversement aux Îles de la Madeleine : l'oléoduc d'Hydro-Québec était gravement atteint par la corrosion, dit un rapport, Article de Radio-Canada du 10 avril 2016, p.2-3

«C'est comme laisser un pipeline à l'abandon carrément.» – *Sofiene Amira, ingénieure spécialiste de la corrosion*

L'oléoduc transporte annuellement près de 40 millions de litres d'hydrocarbures entre le port de Cap-aux-Meules et la centrale thermique qui alimente les Madelinots en énergie. Il côtoie des secteurs maritimes et traverse des zones résidentielles.

Malgré la fragilité du milieu insulaire, le rapport affirme que le personnel d'Hydro-Québec n'avait pas la formation pour réaliser des tests hydrostatiques avec du diesel. Le plan d'urgence d'Hydro-Québec en cas de fuite était incomplet quant à la protection de l'environnement.

Nous constatons qu'Hydro-Québec a manqué à ses devoirs en ne prenant pas les mesures de prudence pour l'entretien de son oléoduc.» – *Rapport d'enquête du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*

Négligence de la part d'Hydro-Québec?

Ironiquement, le déversement de 100 000 litres a eu lieu lors d'un test pour vérifier l'étanchéité du tuyau. Hydro-Québec utilisait du diesel pour mener ces tests. Depuis le déversement, Hydro-Québec utilise de l'eau. (Nos soulignés)

vii. R-4307-2025, B-0069, HQD-7, doc. 4, p.12

« Par ailleurs, le Distributeur rappelle qu'il n'a fait aucune demande visant à intégrer à ses revenus requis la totalité ou une partie des sommes portées à ce compte d'écarts, avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la simplification, jugeant approprié d'attendre la fin des travaux avant de présenter une telle demande. Qui plus est, l'ensemble des coûts liés au déversement d'hydrocarbures dans le port de Cap-aux-Meules qui avaient été portés à ce compte d'écarts ont été radiés en 2019 à la suite d'une décision de la direction d'Hydro-Québec, et n'affecteront pas les tarifs d'électricité des clients. »

viii. R-9001-2018, [B-0020](#), HQD-4, doc. 3.5, p. 3, Suivi compte d'écarts – Événements imprévisibles en réseaux autonomes, (Rapport annuel 2018), Tableau 1, p. 3

TABLEAU 1 :
SUIVI DU COMPTE D'ÉCARTS RELATIF AUX ÉVÉNEMENTS IMPRÉVISIBLES
EN RÉSEAUX AUTONOMES (M\$)

Hors base de tarification	2014	2015	2016	2017	2018	Solde du compte
Solde au 31 décembre 2017	1,6	8,9	12,2	0,8		23,5
Opérations en 2017						
Écart de l'année - charges d'exploitation					0,7	0,7
Intérêts		0,1	0,2	0,2		0,5
Solde au 31 décembre 2018	1,6	9,0	12,4	1,0	0,7	24,7

Demandes

- 1. (Réf. i. et ii.)** Le témoin du Distributeur réfère à un plan de maintenance normale sur les opérations qui vont être réalisées à la centrale de Cap-aux-Meules. Considérant la vétusté de la centrale thermique de Cap-aux-Meules, pourriez-vous déposer le plan de maintenance prévu jusqu'à la mise en opération de la nouvelle centrale prévue en 2035 ?

- 2. (Réf. i. et ii.)** Considérant la nécessité de prévenir de nouveaux incidents similaires à celui ayant mené à non seulement un déversement de plus de 100 000 litres de diesel dans le port de Cap-aux-Meules, mais également à des coûts importants de réhabilitation, le plan de maintenance pour la centrale de Cap-aux-Meules prévoit-il des investissements pour éviter que de tels incidents ne se reproduisent d'ici la mise en service d'une nouvelle centrale ?

- 3.** Veuillez préciser la durée de vie utile de l'oléoduc et la date à laquelle cette durée est ou sera dépassée ?

- 4. (Réf. i.)** Considérant l'état de l'oléoduc, le Distributeur a-t-il envisagé de remplacer l'oléoduc pour les besoins de la nouvelle centrale, laquelle pourrait être alimentée avec GNL-R et ou du diesel renouvelable ?
 - 4.1.** Si oui, serait-il approprié de procéder rapidement à son remplacement ?

- 5. (Réf. iii.)** Comment le Distributeur a-t-il corrigé ses procédures de surveillance lors des tests d'étanchéité ?

- 6. (Réf. iii.)** Depuis 2014, le Distributeur fait-il affaires avec une expertise externe compétente et indépendante pour effectuer les tests d'étanchéité ?

7. (Réf. ii. et iii.) Le plan de maintenance pour la centrale de Cap-aux-Meules a-t-il fait l'objet de correctifs suite aux constats du rapport d'enquête du Ministère du développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques ?

8. (Réf. iv.) Selon l'article de Radio-Canada, le rapport d'enquête indique « qu'une inspection par ultrason a permis d'identifier 6498 anomalies sur la conduite, la plupart, dans la section de 200 mètres où la fuite s'est produite ». Le Distributeur a-t-il fait faire d'autres rapports d'inspection par ultrason depuis celle qui a été réalisée au lendemain du déversement ?

8.1. Si oui, veuillez les déposer ou produire les recommandations de la firme qui a été retenue pour les réaliser.

8.2. Si oui, veuillez préciser si de nouvelles mesures doivent être prises pour assurer la sécurité de l'utilisation de l'oléoduc et si, de l'avis du Distributeur, ces mesures seront suffisantes pour éviter tout autre bris et déversement jusqu'à la mise en service de la prochaine centrale ?

9. (Réf. v.) Selon l'article de Radio-Canada, « *Le mauvais état du système de protection cathodique de l'oléoduc aurait contribué à accélérer la corrosion du métal* ». Le Distributeur a-t-il procédé à une correction de la protection cathodique de l'oléoduc ?

10. (Réf. v.) Le Distributeur s'assure-t-il sur une base périodique que cette protection est maintenue ?

11. (Réf. vi.) Selon l'article de Radio-Canada, le rapport d'enquête indique que le fluide d'essais de pression utilisé était du diesel, plutôt que de l'eau, et que le personnel responsable de la réalisation des tests n'avait pas la formation et l'information pour conduire un test hydrostatique avec du diesel.

11.1. Y avait-il des raisons pour lesquelles le Distributeur n'a pas utilisé de l'eau pour son essai de pression ?

11.2. Le Distributeur a-t-il envisagé de faire affaires avec une firme externe compétente pour effectuer ses tests hydrostatiques ?

12. (Réf. vi.) Veuillez indiquer en détails quel est l'ensemble des mesures et correctifs apportés par le Distributeur pour s'assurer que les conclusions énoncées par le rapport d'enquête ne se reproduisent pas d'ici la mise en service d'une nouvelle centrale prévue pour 2035 ?

13. (Réf. vii. et viii.) Dans son rapport annuel 2018, le Distributeur présente le suivi du compte d'écarts relatif aux événements imprévisibles en réseaux autonomes, et un solde de 24,7 M\$ au 31 décembre 2018. Le solde de 24,7 M\$ est-il le montant total des coûts liés au déversement d'hydrocarbures dans le port de Cap-aux-Meules qui avait été porté au compte d'écarts relatif aux événements imprévisibles en réseaux autonomes autorisé par la décision D-2015-150, avant leur radiation ?

14. (Réf. vii. et viii.) Est-ce que d'autres coûts ont été assumés par le Distributeur en lien avec le déversement d'hydrocarbures dans le port de Cap-aux-Meules ?

14.1 Si oui, veuillez préciser les montants ainsi que la nature de ces coûts.

15. (Réf. vii. et viii.) Dans la mesure où la direction d'Hydro-Québec a décidé, en 2019, de radier les coûts ayant été portés au compte d'écarts - Événements imprévisibles en réseaux autonomes, est-il exact que ces coûts, bien que n'affectant pas les tarifs d'électricité, ont eu un impact sur les dividendes de la société d'État qui sont octroyés au gouvernement du Québec ?